

Ressources Humaines

Réf. : SH / SA / CG

PROCÈS VERBAL DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU 13 JUILLET 2023

Étaient présents :

- **REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR TITULAIRES :**

Madame Régine KOMOROWSKI, Adjointe au Maire
Monsieur Christophe GOUTEUX, Directeur Général des Services
Madame Vanessa PISKOSZ ROYER, Directrice Générale Adjointe
Monsieur Stéphan APPARU, Directeur des Ressources Humaines

- **SUPLÉANTS :**

Madame Nicole STEPHANUS, conseillère municipale
Monsieur Nicolas DI-SCIULLO, Directeur des finances

- **REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRES :**

Monsieur Christophe NOEL, CFDT
Madame Stéphanie HILKE, CGT
Madame Sandra HAAS, CGT
Madame Sonia EL ALAOUI, CGT

- **SUPLÉANTE :**

Madame Anne-Claire CAGNINACCI, FA-FPT

- **INVITÉE :**

Madame Clémentine GALASSI, Assistante de Direction

Madame KOMOROWSKI ouvre la séance à 14h33.

I) Information sur les travaux à venir au niveau de l'école Jeanne d'Arc (pour débat)

La Directrice Générale Adjointe présente le programme de travaux de l'école Jeanne d'Arc (création d'une restauration scolaire et de sanitaires) et ses impacts sur les agents concernés. Les travaux, qui devaient initialement se dérouler durant les vacances scolaires d'été, seront finalement plus longs que prévu et nécessiteront le déménagement des 14 classes de l'école élémentaire vers le collège Monplaisir. Des aménagements sont en cours au sein du collège pour permettre l'accueil des 230 enfants, après passage de la commission de sécurité.

Des navettes en bus seront mises en place matin, midi et soir pour transporter les enfants entre l'école et le collège (aller-retour).

Les horaires de classe seront décalés de 15 minutes pour compenser le temps de transfert des enfants : 8h45-11h45 / 13h15-16h15 (au lieu de 8h30-11h45 / 13h45-16h30).

La restauration scolaire sera organisée sur site (prenant en compte la probable évolution de l'effectif accueilli étant donné l'éloignement et la réduction de la durée de la pause méridienne).

Les agents de cantine et les animateurs seront donc redéployés sur Monplaisir. Un renfort d'animateur sera apporté pour assurer les transferts en bus.

Les agents de sécurité école pourront également être redéployés, en fonction des flux constatés aux abords de l'école et du collège.

Les activités culturelles et sportives seront maintenues pour les élèves (orchestre à l'école, utilisation du gymnase Monplaisir...)

En réponse à la CFDT et à la CGT, la Directrice Générale Adjointe précise que les travaux sont prévus de septembre à décembre. Cependant, la convention d'occupation du collège couvre l'intégralité de l'année scolaire afin d'anticiper les retards éventuels.

En réponse à la CFDT, la Directrice Générale Adjointe précise les impacts sur l'école de musique : le personnel administratif sera déplacé dans les locaux de BVV du 28 août au 22 septembre (durant la période de désamiantage) et la rentrée des élèves a été décalée de quelques jours pour pouvoir se faire dans les locaux habituels.

Le diagnostic amiante avant travaux est disponible auprès du bureau d'études.

II) Présentation du rapport de situation et plan d'action relatif à l'égalité professionnelle femme - homme (pour avis)

Le Directeur des Ressources Humaines rappelle que les services de l'État ont demandé à la commune d'établir un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle, pour compléter le rapport de situation femme-homme.

Le rapport présenté est donc composé d'un diagnostic (données chiffrées avec indicateurs) et d'un plan d'action basé sur deux axes, déclinés en objectifs :

- Adapter les politiques et la gestion des ressources humaines afin de garantir des traitements égalitaires entre agentes et agents de la collectivité
 - Supprimer et prévenir les écarts de rémunération
 - Supprimer et prévenir les écarts de déroulements de carrière
- Créer des conditions d'exercice propices à la mixité des emplois dans la collectivité
 - Lutter contre les violences sexistes
 - Assurer une meilleure articulation entre vie privée et vie professionnelle

Les données sont celles de 2022 (hors CCAS et DRE) et le plan d'action découle des séances de travail qui ont eu lieu avec les représentants du personnel.

En réponse à la CGT, le Directeur des Ressources Humaines indique :

- qu'une évaluation du plan d'action sera réalisée annuellement,
- que l'annualisation de certains types d'emplois ouvre au bénéfice de la "prime de service" (qui correspond au 13^{ème} mois versé pour partie en juin et novembre),
- que l'action "*soutenir la parentalité*", notamment la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des agents de retour d'absence liée à l'accueil d'un enfant, sera bientôt travaillée.

Le rapport de situation et plan d'action relatif à l'égalité professionnelle femme-homme est approuvé à l'unanimité.

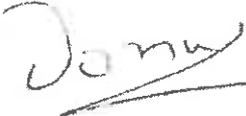
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h57.

LE PRÉSIDENT
Stéphane HABLOT
Maire

LA SECRÉTAIRE SUPPLÉANTE du CST
Isabelle BERNOT



PATRICE DONATI
2023.10.26 14:38:38 +0200
Ref:20231023_172816_1-4-O
Signature numérique
Par absence et par délégation,
l'Adjoint



Patrice DONATI